



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 et les projets de règlements 2022-543 et 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 visant à mettre à jour l'encadrement des dispositions entourant l'hébergement court séjour sur le territoire**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté :
  - a. le projet de règlement d'amendement numéro 2022-542 modifiant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire;
  - b. le projet de règlement d'amendement numéro 2022-543 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour dans une résidence de tourisme;
  - c. le projet de règlement d'amendement numéro 2022-544 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour dans une résidence principale.
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 14 novembre 2022, à 18 h, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature des projets de règlements ci-haut mentionnés. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera les projets de règlements et entra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les objets des projets de règlements assujettis à la consultation publique sont :
  - a. pour le projet de règlement 2022-542 modifiant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 :
    - i. Mettre à jour et bonifier les définitions liées à l'hébergement court séjour sur le territoire;
    - ii. Obliger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la location court séjour en établissement de résidence principale ou en résidence de tourisme.
  - b. pour le projet de règlement 2022-543 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 :
    - i. Ajouter des dispositions pour mieux encadrer la location court séjour dans une résidence de tourisme.
  - c. pour le projet de règlement 2022-544 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 :
    - i. Ajouter des dispositions pour mieux encadrer la location court séjour dans une résidence principale.
4. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web : [www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements](http://www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements) (projets de règlements en voie d'adoption).
5. Les projets de règlements 2022-543 et 2022-544 modifiant le règlement de zonage contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire et un avis sera affiché pour inviter les personnes habiles à voter à se prononcer sur chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire suite à l'adoption des seconds projets de règlements.

Donné à L'Ascension, ce 26 octobre 2022

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général